

L'Abri nord

Au Québec, l'eau se gère par bassin versant.

Janvier 2011 | Vol. 7



Claude Magnan,
Président

Mot du président

La gestion intégrée de l'eau, encore et encore !

Des craintes sont régulièrement exprimées, dans nos grands quotidiens, sur les échanges en cours entre nos élus et de grandes multinationales, relativement à la question de la gestion de l'eau dans les grandes villes du Canada et du Québec. Et invariablement, on nous rappelle, avec raison, les expériences vécues et les échecs coûteux qui ont suivis.

À la campagne, dans un bassin versant comme celui de la rivière du Nord, nous avons encore heureusement l'opportunité de prendre les devants et de mettre en pratique le message de nombreuses expériences antérieures, à savoir que la seule façon d'optimiser la gestion des eaux, tant de surface que souterraines, c'est en élaborant à cet égard des pratiques de concertation entre chacune des catégories d'acteurs : les citoyens et les organismes communautaires dédiés; les municipalités et les agences gouvernementales; ainsi que les entreprises à but lucratif.

L'eau constitue déjà la principale richesse naturelle du Québec, il s'agit hors de tout doute d'une richesse collective et une «gestion intégrée» de cette richesse par toutes les catégories d'acteurs serait la meilleure façon de la protéger et de la mettre en valeur. Pour une société occidentale telle la nôtre, cette approche constitue, avouons-le, une petite révolution culturelle, mais l'avenir nous en promet bien d'autres !

Dans ce numéro

Des nouvelles du bassin versant	2
Conférence de presse - Projet d'aménagement du ruisseau Williams	2
Conférence de presse - Les golfs de la MRC des Laurentides entament une démarche de protection des rives	2
Mise en oeuvre du Plan Directeur de l'Eau	3
Les ententes de bassin	3
Saviez-vous que : les usages domestiques de l'eau	3
Informations et mot de la fin	4
Le Fonds municipal vert	4
Le Programme Climatsol	4
Évènements à venir	4

Ce bulletin est disponible en ligne sur www.abrinord.qc.ca/bulletin.html

Mot de la direction

Bonjour à tous,

En ce début de nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite une bonne et heureuse année 2011!

C'est avec grand plaisir que dans cette première édition de l'Abri nord 2011, je vous annonce l'entrée en fonction de Mme Alexia Couturier, suite au départ de Mme Sophie Tremblay-Carle que nous remercions pour l'excellent travail fourni tout au long de ces deux années passées chez Abrinord. Titulaire d'une maîtrise en biologie, Mme Couturier assurera les fonctions de chargée de projets et des communications. Vous pouvez la joindre par courriel à l'adresse suivante : communications@abrinord.qc.ca

Karine Thibault, directrice générale par intérim



Conférence de presse - Projet d'aménagement du ruisseau Williams

La Coopérative Terra-Bois et Horizon multiressource, en partenariat avec la MRC d'Argenteuil, la Ville de Lachute, la Municipalité du canton de Gore, le Collège Vanier, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides et Abrinord ont signé une entente de bassin multipartite pour le Projet d'aménagement du bassin versant du ruisseau Williams.

Ce projet fait partie des sept projets pilotes d'aménagement intégré des ressources par sous-bassin versant en milieu forestier lancés par la Fondation de la Faune du Québec.

Dans l'objectif de réaliser un plan d'action qui se déroulera sur une durée de quatre ans, l'année 2010 fut consacrée à la rédaction du cahier de planification intégrée qui dresse un portrait environnemental, économique et social détaillé du bassin versant et présente une liste de recommandations à suivre dans les domaines précédemment évoqués. Le second volet de ce projet consiste à rédiger, pour les propriétaires de boisés un cahier du propriétaire qui propose des travaux de protection et de mise en valeur.



Le 30 novembre 2010 s'est tenue une conférence de presse afin de présenter les premiers résultats de ce projet pilote d'aménagement des ressources forêt, faune et eau, soit le cahier de planification intégrée.

Conférence de presse - Les golfs de la MRC des Laurentides entament une démarche de protection des rives

En 2008, suite aux problématiques en lien avec l'expansion des cyanobactéries, la MRC des Laurentides a adopté via son schéma d'aménagement, un règlement visant à protéger les rives des lacs et cours d'eau. Tel que stipulé dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, la largeur des bandes riveraines doit être comprise entre 10 et 15 mètres selon la pente.

Pour ne pas entraver la pratique du golf, la MRC et les golfs se sont entendus sur des plans de revégétalisation adaptés à chacun, que ces derniers se sont engagés à mettre en œuvre. C'est donc pour souligner cet événement qu'une conférence de presse a eu lieu le 8 décembre 2010, en présence des représentants des golfs du territoire, de la MRC et des municipalités concernées ainsi que des organismes de bassin versant Abrinord, AGIR pour la Diable et RPNS.

Afin de sensibiliser leur clientèle à l'enjeu des bandes riveraines et appuyer la démarche de revégétalisation, les golfs ont souhaité inclure une démarche de sensibilisation à destination des joueurs. Un panneau informatif et des affichettes pour les voiturettes créés par le Comité développement durable des Laurentides, regroupant la SADC des Laurentides, les OBV Abrinord et AGIR pour la Diable, le CRE Laurentides et Accord Laurentides, ont été apposés dans les golfs participants accompagnés du triangle symbolisant la bande riveraine au travail.



Les ententes de bassin

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons les nouvelles ententes développées avec les acteurs du bassin depuis juillet 2010.

Entente numéro 6 : Adoption de trois règlements visant à protéger les lacs et cours d'eau, notamment contre les plantes envahissantes, l'eutrophisation et l'usage de pesticides - Municipalité de Lantier

La Municipalité de Lantier a adopté un règlement interdisant l'altération de la bande riveraine, l'épandage d'engrais et de pesticides, accompagné d'un programme de suivi sur l'eutrophisation des lacs à destination des citoyens. Ce règlement inclut également l'inspection obligatoire des installations septiques de plus de 20 ans. Afin de combattre la propagation des plantes envahissantes, une inspection des embarcations, principal vecteur de transmission, est systématiquement effectuée.

Entente numéro 41 : Localisation et caractérisation des milieux humides - Municipalité de Lantier

La Municipalité de Lantier a réalisé un projet de localisation et caractérisation des milieux humides de leur territoire, afin de recenser ces zones sensibles et de pouvoir intervenir plus étroitement lors de projets de développement en les protégeant.

Entente numéro 13 : Plan stratégique de gestion de l'érosion pour la protection des lacs et bassin versant de la municipalité - Municipalité de Lantier

La Municipalité de Lantier a mis en œuvre un Plan de gestion de l'érosion pour la protection des lacs et cours d'eau, qui vise l'amélioration et l'aménagement de la gestion des ponceaux, l'installation de puits de captage provenant des fossés pour chacun des lacs du territoire, l'entretien des fossés et l'adoption d'une nouvelle réglementation pour les nouvelles constructions.

Entente numéro 11 : Mise en oeuvre d'un Plan d'action (2010-2014) pour la protection des lacs et des cours d'eau - Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a établi un Plan d'action pour la protection des lacs et cours d'eau de son territoire. Dans ce cadre, elle a adopté plusieurs règlements, qui visent à réglementer l'utilisation des engrais, l'altération des bandes riveraines, le contrôle de l'érosion et des pesticides, la conformité des installations septiques, l'élaboration d'un guide de sécurité nautique pour le lac des Sables et la mise en œuvre d'un centre de lavage des bateaux pour limiter la propagation des espèces envahissantes.

Entente numéro 15 : Plan de gestion des fermettes - Municipalité de Saint-Colomban

Afin de promouvoir de bonnes pratiques en agroenvironnement et ainsi diminuer les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau, la Municipalité de Saint-Colomban a mis en œuvre un Plan de gestion des fermettes. Ce dernier inclut la réalisation de l'inventaire des stations d'élevage, l'adoption de règlements de gestion des fumiers et l'élimination de l'accès du bétail aux cours d'eau.

Entente numéro 23 : Réalisation d'un marais filtrant et de 5 panneaux d'affichage pour les lacs - Municipalité de Saint-Colomban

La Municipalité de Saint-Colomban a réalisé un marais filtrant afin de réduire l'apport de différents polluants dans un fossé directement relié au Lac Légaré et qui reçoit toutes les eaux des fossés environnants. Par ailleurs, cinq panneaux informatifs diffusant de l'information en provenance de la municipalité seront apposés aux abords des zones de baignade de cinq lacs.

Saviez-vous que... les usages domestiques de l'eau.

Au Québec, la principale source d'approvisionnement en eau potable provient de l'eau souterraine, car il s'agit de la plus accessible économiquement, en raison de son abondance et de sa proximité avec le lieu de consommation.

Le Québec demeure l'un des utilisateurs les plus gourmands en eau, avec une moyenne de près de 400 L par jour par personne, soit près du double des Européens. Notre utilisation de l'eau est répartie comme suit:

- Toilette : 30 %
- Bain et douche: 30 %
- Lessive et nettoyage : 20 %
- Alimentation : 10 %
- Jardinage et autres : 10 %

Des gestes simples, tels que l'utilisation de toilette à débit réduit ou encore l'installation de collecteur d'eau pluviale pour l'usage extérieur constituent des économies majeures en eau!

Le Fonds municipal vert

Lancé en l'an 2000 à partir d'une dotation en provenance du gouvernement fédéral, le Fonds municipal vert est un programme qui vise le versement de subventions et de prêts à taux réduits dans le but de soutenir des projets environnementaux. Ce Fonds renforce les capacités et facilite le partage de connaissances en vue d'apporter un soutien aux administrations municipales et leurs partenaires à développer des collectivités plus viables en matière d'environnement, de société et d'économie.

Le montant total du Fonds s'élève à 550 millions de dollars, destiné entre autres aux secteurs suivants : qualité de l'air, de l'eau et des sols, protection du climat ou des ressources renouvelables, traitement, distribution et conservation de l'eau potable, gestion des eaux usées et des eaux pluviales potables, etc.

Les subventions couvrent jusqu'à 50 % des frais admissibles, à hauteur de 350 000\$ par municipalité.

Le Programme Climatsol

Mis en place par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Climatsol est un programme d'aide destiné aux municipalités afin d'apporter un soutien dans la réhabilitation des terrains contaminés. Doté d'une enveloppe budgétaire de 60 millions de dollars, ce programme prendra fin au 31 mars 2015 après répartition des fonds pour les projets entre Montréal (25 millions), la Ville de Québec (15 millions) et les autres municipalités du territoire à hauteur de 20 millions de dollars. Englobant de nombreux objectifs, ce programme vise entre autres à maintenir ou créer des surfaces boisées ou végétales, à intégrer des technologies vertes dans le domaine de la construction, d'améliorer la qualité de l'environnement afin d'assurer la santé des citoyennes et citoyens et de favoriser l'utilisation des technologies de traitement tout en permettant l'accroissement des activités économiques locales.

Évènements à venir

- 1er février Mise à jour de la revue de presse d'Abrinord
- 3 mars 66e rencontre du Conseil d'administration d'Abrinord
- 22 mars Journée mondiale de l'eau
- 24 mars Assemblée générale annuelle d'Abrinord

Nous vous invitons à nous envoyer vos photos et évènements à l'adresse courriel suivante: communications@abrinord.qc.ca

Conception et rédaction du bulletin par :

Alexia Couturier, chargée de projets et des communications | communications@abrinord.qc.ca
Karine Thibault, directrice générale par intérim | dg@abrinord.qc.ca
Olivier Morisset, agent de projets | projets@abrinord.qc.ca
298 rue Labelle, bureau 109, Saint-Jérôme, J7Z 5L1 | 450.432.8490 | www.abrinord.qc.ca